



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de l'Isère

Secrétariat Général

Mission de coordination
interministérielle

Grenoble, le 17 avril 2020

Le Préfet de l'Isère

à

Monsieur le président du
Conseil départemental de l'Isère
Mesdames et Messieurs les
présidents des établissements
publics de coopération
intercommunale
Mesdames et Messieurs les
maires
Monsieur le Président de
l'Association des maires de
l'Isère

*en communication à Madame la
sous-préfète de la Tour-du-Pin
et Monsieur le Sous-préfet de
Vienne*

Objet : aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique

J'ai l'honneur de vous transmettre des informations relatives au dispositif soutenu par le ministère de l'économie, des finances et de la relance relatif à la rénovation énergétique des entreprises.

Le Gouvernement a annoncé le lancement d'un crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et des PME, pour les dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

Destiné aux entreprises qui réalisent des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments (isolation, système de chauffage, ventilation mécanique, etc.), ce crédit d'impôt équivaut à 30% des dépenses dans la limite de 25 000€ par entreprise.

Dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, les entreprises sont incitées à prendre en compte les impératifs environnementaux dans leur développement, à travers des aides et financements publics.

Toutes les informations utiles sont accessibles via <https://www.economie.gouv.fr/cedef/aides-entreprises-transition-ecologique>

Enfin, pour accélérer la transition écologique des entreprises industrielles quelle que soit leur taille, le Gouvernement a lancé le 12 novembre un guichet de subvention pour aider les entreprises industrielles à s'équiper pour améliorer leur efficacité énergétique. L'objectif de ce dispositif est de permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles d'obtenir simplement des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros. Ce guichet est ouvert jusqu'au 31 décembre 2022 à cette adresse :

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de cette information.

Le Préfet